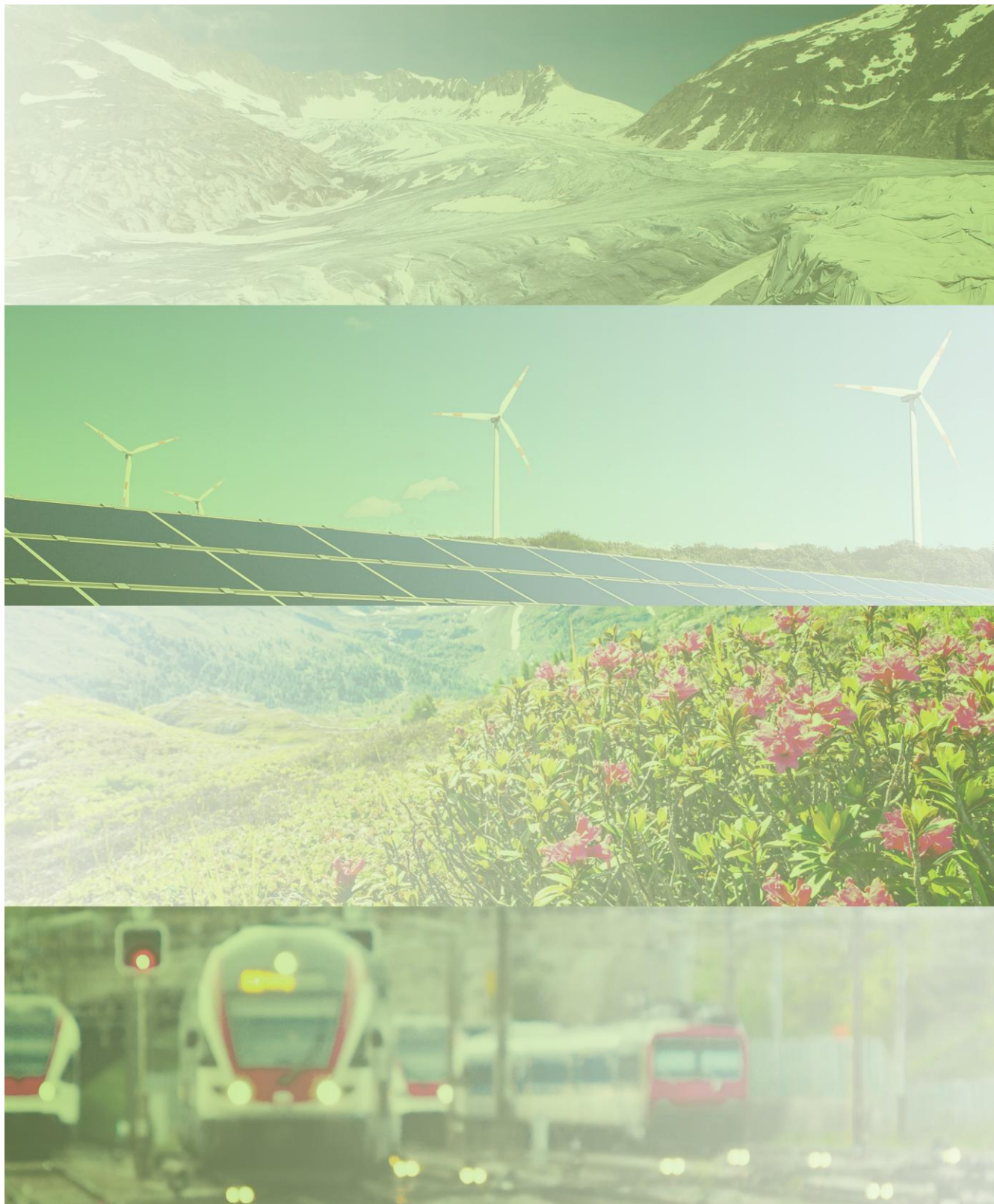




Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Avdić, Nara Valsangiacomo, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
3 mars 2026	25.063	OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération	4
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	19
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	19

Traitement

3 mars 2026

25.063

OCF. Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Introduction

Lors de la consultation et des auditions, l'Alliance-Environnement a montré comment la suppression des subventions et des déductions fiscales nuisibles au climat permettrait d'équilibrer le budget sans les coupes sombres proposées par le Conseil fédéral et largement reprises par la majorité de la commission dans les domaines de l'environnement, du climat et de l'énergie. Les répercussions économiques du programme d'allègement sont clairement négatives, comme l'a également montré l'étude réalisée par BAKeconomics (25 septembre) à la demande de l'Administration fédérale des finances.

De nombreuses propositions de la Commission des finances ont un impact sur l'environnement, l'Alliance-Environnement prend position ci-dessous sur les plus pertinentes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

(« Chap. » renvoie à la numérotation des lois)

Bloc 0: Débats d'entrée en matière

Adoption de la minorité VII Zybach renvoyer l'objet (analyse d'impact sur la réglementation)

Adoption de la minorité VIII Zybach renvoyer l'objet (renvoi et poursuite du développement de la politique climatique conformément à la recommandation du groupe d'experts Gaillard)

Bloc 1: Economie et finances

16 : DEFR : Réduction des dépenses en faveur de la promotion de la qualité et des ventes : minorité II Gredig (pas de mandat au Conseil fédéral) mieux que la majorité mieux que la minorité I Kaufmann (selon le Conseil des États)

22 : div : Mesures dans le domaine propre : soutenir la minorité II Gysi (p. 15, projet de plan financier)

25 : chap. 27. Loi sur le service civil du 6 octobre 1995 : DEFR : renonciation aux indemnités versées aux établissements d'affectation pour l'engagement de personnes astreintes au service civil : soutenir la minorité Kälin

28 : chap. 10 Loi sur l'encouragement de l'innovation, art. 18 : DEFR : réduction de la contribution fédérale à Innosuisse : minorité I Funicello préférable à la majorité, rejeter la minorité II

36 : chap. 30 Loi sur les épizooties, art. 45a : DEFR : suppression des contributions à l'élimination : minorité I préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II

48 : chap. 29 Loi sur l'agriculture, art. 50 : DEFR : suppression des aides à la production animale : minorité I Wermuth (pas de mandat au CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Gafner (selon le CE)

50 : chap. 29 Loi sur l'agriculture, art. 22 : DEFR : augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires : minorité I Gredig (pas de mandat au Conseil fédéral) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II (selon le Conseil des États)

51 : chap. 29 Loi sur l'agriculture, art. 76 : DEFR : réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage : majorité CdF-N (conformément au Conseil des États, c'est-à-dire au droit en vigueur) mieux que la minorité Farinelli, mieux que le Conseil fédéral.

57 : chap. 13 Loi sur les subventions, art. 7 : DFF : modification de la loi sur les subventions : soutenir la CdF-N (conformément au CE)

Bloc 2: Environnement, transports, énergie et communication

13 : chap. 21a : Loi sur la redevance pour l'utilisation des routes nationales : FORTA : réduction des apports : soutenir la minorité Gredig lors du vote sur le plan financier ou sur la loi

14 : DETEC : Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs: soutien de la majorité CdF-N

15 : DETEC : Réduction de 10% des contributions pour les tâches communes dans le domaine de l'environnement : soutenir majorité CdF-N

20 : DETEC : Réduction des dépenses en faveur du programme SuisseEnergie : soutenir minorité Wettstein

33 : chap. 22 Loi sur la poste, art. 16 : DETEC : réduction de l'aide indirecte à la presse : soutenir la majorité de la CdF-N/E

39 : chap. 16 Loi sur la redevance sur le trafic des poids lourds Art. 19 : DETEC : FIF : réduction des apports :

En cas de vote commun sur la loi et le plan financier : minorité II Wyss préférable à la majorité/Conseil des États préférable à la minorité I Giacometti préférable à la minorité III Pahud

En cas de vote séparé sur la loi : majorité/Conseil des États/minorité II Wyss préférable à la minorité I Giacometti/minorité III Pahud/Conseil fédéral

En cas de vote séparé sur le plan financier : minorité II Wyss préférable à la majorité/Conseil des États préférable à la minorité I Giacometti préférable à la minorité III Pahud

40 : chap. 15 Loi sur le CO2, art. 37a : DETEC : réduction des contributions au transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs : rejeter la proposition de la majorité de la CdF-N (soutenir la minorité Gredig et/ou Andrey).

En cas de vote commun sur la loi et le plan financier : Minorité II Andrey mieux que Minorité I Gredig/CF mieux que Majorité/CE

En cas de vote séparé sur la loi : Art. 37a, al. 1, let. abis et b : Conseil fédéral/minorité II Andrey préférable à majorité/minorité I Gredig/Conseil des États ; art. 37a, al. 4 : majorité/minorité I Gredig/Conseil des États préférable au Conseil fédéral.

En cas de vote séparé sur le plan financier : minorité II Andrey mieux que minorité I Gredig/CF mieux que majorité/Conseil des États (minorité I Gredig/CF correspond à la proposition individuelle Müller)

41 : chap. 14 Loi sur l'imposition des huiles minérales, art. 18/chap. 15 Loi sur le CO2, art. 41a : DETEC : suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateau : rejeter minorité I Pahud/CF

En cas de vote de principe : Minorité II Zybach préférable à la majorité/CE préférable à la minorité I Pahud/CF

En cas de vote par alinéa : art. 18, al. 1bis, minorité II Zybach préférable à la majorité/CE ; art. 18, al. 1ter, majorité/CE préférable à la minorité II Zybach ; (la minorité I Pahud/CF ne concerne que le plan financier et doit être rejetée).

44 : chap. 19 Loi sur l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales, art. 37f : DETEC : réduction des contributions aux aéroports régionaux dans une mesure adaptée aux intérêts de la Confédération : soutenir minorité Wettstein/Conseil fédéral

45 : OFEV : suppression du soutien aux installations pilotes ou de démonstration: Minorité II Wettstein mieux que la majorité/CE. Rejeter minorité I Pahud/CF

46 : Loi fédérale du 3 mai 1991 sur les aides financières pour la conservation et l'entretien des paysages ruraux traditionnels : renonciation à des apports supplémentaires au fonds suisse pour le paysage : minorité I Andrey (selon le CE, c'est-à-dire renoncer à la mesure) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Sollberger (pas de mandat au CF)

47 : chap. 11 LPN (et autres chapitres) : DETEC : suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement » : minorité I Fehlmann Rielle (renonciation à la mesure du CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Farinelli (selon le CF)

52 : chap 15 Loi sur le CO2, art. 33a : DETEC : priorités pour le subventionnement de la politique climatique : minorité II Gredig mieux que minorité V Wettstein meilleure que majorité/CE mieux que minorité I Stadler mieux que minorité IV Stettler mieux que minorité III Giacometti

53 : OFEN : suppression du soutien aux installations pilotes ou de démonstration : minorité Zybach mieux que la majorité

NOUVEAU : Subventionnement des engins de damage (chap. 14 : loi sur l'imposition des huiles minérales, art. 18) : soutenir la minorité Gredig

NOUVEAU : chap. 21b : loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire, art. 11 : report du remboursement des dettes du FIF : soutenir la minorité Gysi

Bloc 3 : Asile, affaires internationales et sécurité

1 : DFAE : gel des dépenses de coopération internationale jusqu'en 2030 : minorité II Andrey préférable à minorité I Wermuth

21 : Diverses réductions des contributions volontaires à l'Agence spatiale européenne (ESA) et aux autres organisations internationales hors CI : soutenir la minorité Fehlmann Rielle (renoncer à la mesure du CF)

NOUVEAU : DETEC : réduction des contributions de l'OFEV aux commissions et organisations internationales (A231.0321) : minorité II Gredig (pas de mandat au CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité I Pahud (selon le CE)

NOUVEAU : DETEC : suppression des contributions aux fonds multilatéraux pour l'environnement (A231.0322 Fonds multilatéraux pour l'environnement et A200.0001 Dépenses de fonctionnement Budget global) : soutenir la majorité de la CdF-N (pas de mandat au CF).

Argumentation

Bloc 0

Débats d'entrée en matière

Adoption de la proposition de non-entrée en matière et de renvoi VII Zybach (analyse d'impact sur la réglementation)

Nous soutenons la proposition de minorité VII Zybach, qui exige un examen approfondi du projet quant à ses conséquences pour l'environnement et la société. Il s'agit notamment d'analyser les coûts d'opportunité et les alternatives, en particulier dans le domaine des réductions prévues en matière de protection de l'environnement et de la nature. En cinq phrases seulement, le Conseil fédéral décrit de manière très superficielle les effets que cela « pourrait » avoir sur l'environnement dans certains domaines. Cette approche ne constitue pas une base solide pour une discussion appropriée sur la définition des priorités dans la politique de dépenses de la Confédération et est donc extrêmement discutable.

Adoption de la proposition de non-entrée en matière et de renvoi VIII Zybach (renvoi et développement de la politique climatique conformément à la recommandation du groupe d'experts Gaillard)

La minorité VIII Zybach souhaite renvoyer le paquet de mesures d'allègement au Conseil fédéral en lui demandant d'adapter le projet conformément à la

recommandation du groupe d'experts Gaillard. Le Conseil fédéral a ignoré cette recommandation et proposé la suppression pure et simple du programme Bâtiments. Il creuse ainsi l'écart déjà prévisible par rapport à l'objectif, qui devra être compensé par l'achat de certificats internationaux contestables. La proposition de renvoi permettrait de poursuivre le développement de la taxe incitative sur le CO2 et d'examiner les prescriptions dans les différents secteurs qui sont les plus efficaces d'un point de vue économique. Cela permettrait de tenir compte des objectifs d'économies du Conseil fédéral tout en renforçant la politique climatique de la Suisse.

Bloc 1 **Economie et finances**

16 DEFR : Réduction des dépenses en faveur de la promotion de la qualité et des ventes : minorité II Gredig (pas de mandat au Conseil fédéral) mieux que la majorité mieux que la minorité I Kaufmann (selon le Conseil des États)

La promotion actuelle des ventes est une subvention nuisible à la biodiversité et entre en conflit avec la vision d'avenir du Conseil fédéral pour un système alimentaire suisse durable. Selon une étude de l'OFAG, son influence sur les ventes est en outre faible et difficilement mesurable.

25 DEFR : renonciation aux indemnités versées aux établissements d'affectation pour l'engagement de personnes astreintes au service civil : soutenir la minorité Kälin

Les établissements d'affectation pour les personnes astreintes au service civil accomplissent un travail indispensable et peu coûteux dans le cadre de projets visant à préserver le patrimoine culturel, à protéger l'environnement et la nature et à entretenir le paysage. Ce soutien éprouvé garantit que ces projets, importants pour la mise en œuvre des lois existantes ainsi que pour la société et l'économie, puissent être réalisés à moindre coût. Les cantons dépendent du travail des personnes astreintes au service civil. En raison des faibles moyens financiers consacrés à la protection de la nature, les cantons ne peuvent accomplir les tâches prescrites par la LPN que grâce aux personnes astreintes au service civil. Pour ce faire, les cantons dépendent du travail des établissements d'affectation, qui encadrent et contrôlent les personnes astreintes au service civil.

28 DEFR : réduction de la contribution fédérale à Innosuisse : minorité I Funicello préférable à la majorité, rejeter la minorité II

La réduction non spécifique chez Innosuisse est peu judicieuse sur le plan économique, car Innosuisse contribue à transférer les innovations coûteuses issues de la recherche vers l'économie. Les dépenses élevées en matière de recherche ne sont utiles que si elles sont exploitées. Étant donné que cela concerne également l'innovation dans les domaines de la protection du climat et de l'environnement, nous soutenons la minorité I Funicello. Tout comme la majorité, la minorité I Funicello permet à Innosuisse de conserver

une certaine marge d'appréciation quant au montant de la part du financement. La minorité II Gaffner supprimerait cette flexibilité.

36 DEFR : suppression des contributions à l'élimination : minorité I préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II

Les contributions à l'élimination des déchets étaient une solution transitoire visant à atténuer les effets de l'interdiction d'utiliser des farines animales dans l'alimentation animale. Une politique efficace et une plus grande responsabilité individuelle de la part de la branche ne peuvent aboutir que si les réglementations transitoires sont utilisées uniquement à titre provisoire. Une prolongation indéfinie des contributions à l'élimination des déchets va à l'encontre de ces principes. Grâce à ces contributions, le secteur a eu pendant des années la possibilité de trouver ses propres solutions. De plus, l'assouplissement de l'interdiction d'alimentation dans l'UE a modifié les conditions cadres. L'argument selon lequel les contributions renforceraient les incitations à une obligation légale de déclaration ne peut être invoqué pour maintenir les contributions à l'élimination des déchets.

48 DEFR : suppression des aides à la production animale : minorité I Wermuth (pas de mandat au CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Gafner (selon le CE)

Les aides à la production de viande et d'œufs visent à compenser les fluctuations de prix liées à la surproduction. Pour aligner la production sur le marché, de telles interventions sur les prix envoient un mauvais signal : il n'est plus d'actualité d'encourager la surproduction agricole. Au lieu de telles aides qui faussent le marché – et qui profitent surtout à la transformation, les exploitations des régions de montagne devraient être soutenues pour leurs prestations sociales par le biais du système des paiements directs.

50 DEFR : augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires : minorité I Gredig (pas de mandat au CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II (selon le Conseil des États)

Les contingents tarifaires constituent une possibilité d'importer à des conditions plus avantageuses des marchandises qui concurrencent les produits suisses. Ils représentent donc un cas particulier de protection douanière en Suisse. Même si les coûts de la protection douanière dépassent largement les gains réalisés grâce à une mise aux enchères complète des contingents, cette marge de manœuvre devrait néanmoins être exploitée afin de compenser une partie des coûts. Une mise aux enchères complète remplacerait l'attribution actuelle en fonction des prestations nationales ; la production nationale pourrait être mieux protégée par une réduction des contingents plutôt que par des avantages forfaitaires pour les importateurs.

51 DEFR : réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage : majorité CdF-N (conformément au CE, c'est-à-dire au droit en vigueur) mieux que la minorité Farinelli, mieux que le CF

Les coupes envisagées signifieraient la fin de nombreux projets de mise en réseau et de biodiversité dans le domaine agricole. La proposition de réduction concerne donc non seulement la qualité du paysage, mais aussi la biodiversité régionale. En 2023, le Parlement a fusionné les contributions à la qualité du paysage et les contributions à la mise en réseau pour former les contributions à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage dans l'agriculture (CBrP ; art. 76 LAgr). Aujourd'hui, le CF souhaite déjà modifier cet article, qui n'est même pas encore entré en vigueur.

Les cantons participent à hauteur de 10 % aux contributions pour la mise en réseau et la qualité du paysage. En règle générale, les paiements directs sont financés par la Confédération, car la politique agricole est gérée au niveau national. Le législateur n'a fait une exception que pour ces contributions, afin d'impliquer les cantons et de pouvoir adapter les contributions au niveau régional. Une réduction de la contribution fédérale à 50 %, comme le propose le Conseil fédéral, est inacceptable. Même une réduction à 75 % (minorité Farinelli) serait disproportionnée et mettrait en péril divers projets de mise en réseau et de biodiversité.

57 DFF : modification de la loi sur les subventions : soutenir la CdF-N (conformément au CE)

Nous saluons le rejet par la CdF-N de la proposition du CF, qui aurait aggravé la situation. Si l'on souhaite calculer les subventions de manière encore plus ciblée qu'auparavant, celles-ci devraient être calculées sur la base des coûts supplémentaires non amortissables et les couvrir jusqu'à 100 % s'il n'existe aucune autre aide. Ainsi, avec les mêmes moyens, il serait certes possible de traiter moins de demandes/cas, mais la responsabilité serait plus claire et la gouvernance des fonds alloués serait ainsi renforcée.

Bloc 2
Environnement,
transports, énergie et
communication

13 DETEC FORTA : réduction des apports : soutenir la minorité Gredig lors du vote sur le plan financier ou sur la loi.

La minorité Gredig souhaite réduire de 200 millions par an, au lieu de 100 millions, les contributions au fonds des routes nationales, ce qui correspond au montant proposé par le Conseil fédéral pour le fonds ferroviaire FIF. En combinaison avec la modification législative proposée par la minorité Gredig au chapitre 21a du projet de loi, cette réduction des dépenses serait compensée par une augmentation de 10 francs par an du prix de la vignette autoroutière affectée au FORTA. Comme ni le prix de la vignette ni la taxe sur les huiles minérales n'ont été indexés sur le renchérissement, la conduite automobile est devenue nettement moins chère en termes réels par rapport aux autres moyens de transport. Dans les transports publics, les prix et donc

le financement par les utilisateurs ont augmenté beaucoup plus fortement que l'inflation.

14 DETEC : Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageurs: soutien de la majorité CdF-N

La mesure visant à augmenter le taux de couverture des coûts accepte délibérément une réduction des transports publics ferroviaires et routiers dans les zones rurales périphériques. Compte tenu de la situation financière, il est souvent illusoire de penser que les cantons fortement touchés compenseront la baisse des dépenses de la Confédération. Cela ne serait pas non plus conforme à la loi sur le transport de voyageurs, selon laquelle la Confédération et les cantons participent à parts égales aux coûts non couverts de la desserte des zones urbanisées par les transports publics. La courte majorité de la commission souhaite donc allouer des fonds conformément au crédit d'engagement qui vient d'être décidé. Les économies réalisées grâce à cette mesure sont disproportionnées par rapport à la résistance politique qu'elle suscite et compromettent ainsi l'acceptation du projet PAB 27. Selon les sondages, la majorité des électeurs de tous les partis, à l'exception de l'UDC, rejettent majoritairement les économies dans les transports publics, ce qui n'est le cas dans aucun autre domaine concerné par le projet PAB 27.

15 DETEC : Réduction de 10% des contributions pour les tâches communes dans le domaine de l'environnement : soutenir majorité CdF-N

Dans le domaine de l'environnement, il existe différentes tâches communes que la Confédération et les cantons assument conjointement (nature et paysage, revitalisations, forêt, protection contre les dangers naturels, protection contre le bruit et protection contre les crues). Les crédits Nature et Paysage (A236.0123) et Revitalisations (A236.0126) sont particulièrement importants pour la biodiversité. Les revitalisations valorisent des habitats fortement dégradés, offrent une protection rentable contre les crues et favorisent la recharge des nappes phréatiques. L'objectif de 50 km par an, qui n'a pas été atteint jusqu'à présent, est réalisable, car de nombreux cantons ont investi considérablement dans la planification de projets et sont désormais prêts à passer à la mise en œuvre. Une réduction des moyens financiers compromettrait ces progrès : des projets importants et urgents devraient être suspendus. Le crédit Nature et Paysage finance l'entretien et la restauration de biotopes d'importance nationale, régionale et locale, la promotion d'espèces prioritaires au niveau national et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ces fonds sont essentiels pour la préservation et la promotion de la biodiversité en Suisse. Selon diverses prises de position cantonales, les cantons ne pourraient pas compenser cette perte ; de nombreux projets ne pourraient donc plus être réalisés. Les fonds profitent également directement à l'économie productive, en particulier dans les régions périphériques : 39 % des fonds sont consacrés à l'agriculture,

le reste bénéficiant principalement aux PME (25 %) ainsi qu'à la construction et à la sylviculture (20 %).

20 DETEC : Réduction des dépenses en faveur du programme SuisseEnergie : soutenir minorité Wettstein

Le programme SuisseEnergie renforce la politique énergétique et climatique par des mesures volontaires. Celles-ci réduisent les coûts de transaction et permettent ainsi une mise en œuvre plus économique de la politique, respectivement d'obtenir un meilleur effet sans améliorer les mesures politiques. Quiconque réduit les fonds dans ce domaine souhaite soit moins de protection climatique et de sécurité d'approvisionnement énergétique, soit renforcer ou introduire d'autres instruments. Le cadre actuel de 40 à 50 millions de francs par an devrait être maintenu au minimum. La minorité Wettstein est la plus proche de cet objectif et nous recommandons au minimum de l'adopter.

33 DETEC : réduction de l'aide indirecte à la presse : soutenir la majorité de la CdF-N/E

La presse associative et des fondations complète la presse quotidienne et hebdomadaire d'actualité en traitant de manière approfondie et continue des thèmes qui intéressent particulièrement ses membres ou ses donateurs. Les publications des organisations à but non lucratif jouent un rôle important dans la démocratie suisse en matière d'information.

Le Parlement a discuté à plusieurs reprises du soutien indirect à la presse et a décidé de le maintenir, voire de l'augmenter (dernièrement dans le cadre de l'initiative parlementaire Bulliard). La suppression de la contribution à la presse associative et des fondations entraînerait la fin des réductions accordées par la Poste (et éventuellement d'autres prestataires) pour la distribution. Une augmentation drastique du prix de la presse écrite due à la suppression de la réduction sur les frais de distribution aurait un impact direct sur l'offre et entraînerait une réduction drastique.

39 DETEC : FIF : réduction des apports : Soutenir la minorité II Wyss, mais rejeter au moins les minorités I Giacommetti et III Pahud (voir ci-dessus sous « Recommandations »)

Les prévisions financières du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) se sont considérablement détériorées ces derniers mois. Les projets déjà approuvés par le Parlement sont confrontés à des coûts supplémentaires. Le Conseil des États vient donc de charger le Conseil fédéral de modifier la Constitution afin de garantir le financement des chemins de fer (Mo CTT-E 25.3953). La nouvelle loi sur le transport de marchandises entraînera également des dépenses supplémentaires pour le BIF à partir de l'année prochaine. Le rapport d'experts Transport 45 du Conseil fédéral a récemment montré que les besoins d'investissement continueront d'augmenter même si la majorité des nouveaux projets ne sont pas réalisés. Le Conseil fédéral n'a pas réagi à ces nouveaux développements et s'en tient à la proposition du groupe

d'experts dirigé par M. Gaillard (-200 millions/an). La minorité II Wyss souhaite renoncer aux contributions réduites au fonds d'infrastructure ferroviaire, tandis que la majorité souhaite économiser à partir de 2028 « seulement » 100 millions de francs par an, comme pour l'aménagement des routes nationales.

En ce qui concerne le texte de loi, la majorité et la minorité Wyss souhaitent s'en tenir au droit en vigueur en matière de contributions au fonds. Conformément au message, chapitre 4.16, le Conseil fédéral et les autres minorités acceptent les « retards dans la réalisation des projets de construction ».

40 DETEC : réduction des contributions au transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs : rejeter la proposition de la majorité de la CdF-N (voir ci-dessus sous « Recommandations »)

La minorité Gredig correspond à la proposition individuelle du conseiller aux États Damian Müller. Dans le plan financier, le montant alloué au transport ferroviaire international de voyageurs est réduit de deux tiers par rapport au crédit d'engagement, comme le propose le Conseil fédéral, pour atteindre un maximum de 10 millions par an. Dans le texte de loi, la minorité Gredig reprend la décision claire du Conseil des États.

La majorité propose un concept assez contradictoire : selon le nouveau texte de loi, des fonds pourraient être dépensés pour le transport ferroviaire international entre 2027 et 2030, mais aucun moyen financier n'est prévu à cet effet dans le plan financier. Pour le kérosène respectueux du climat, la loi promet même, selon la majorité, davantage de moyens qu'auparavant, mais cela ne se reflète pas non plus dans le plan financier.

Avec la loi sur le CO₂ en vigueur depuis 2025, une partie des nouvelles recettes fédérales provenant du système d'échange de quotas d'émission est affectée à des contributions fédérales pour les liaisons ferroviaires au départ de la Suisse comme alternatives aux transports aériens. Les fonds sont donc entièrement financés, même dans le cas de la proposition de minorité Andrey (renoncer à la mesure). Avec la production de kérosène renouvelable (à laquelle une partie est également affectée), c'est la seule façon d'empêcher les émissions de gaz à effet de serre du trafic aérien de continuer à augmenter de manière exponentielle, afin que l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre, tel que décidé par la population, reste réaliste. Les liaisons ferroviaires internationales comme alternatives aux vols aériens sont confrontées à des redevances d'utilisation des voies ferrées élevées, ce qui nécessite souvent un cofinancement de l'offre similaire à celui du transport régional.

Aucun financement n'ayant été accordé en décembre pour le train de nuit Zurich-Copenhague-Malmö, celui-ci ne sera pas mis en service ultérieurement, car les capacités ferroviaires correspondantes ont déjà été attribuées à d'autres fins. Dans le cadre du plan financier actuel, des liaisons ferroviaires directes vers Barcelone et Rome sont financièrement viables et

présentent un rapport coût-bénéfice nettement meilleur. Comme elles contournent les gares centrales de Milan et de Lyon, le gain de temps est nettement supérieur à la suppression des correspondances. Depuis la mise en place des liaisons à grande vitesse il y a 15 ans, la Suisse n'a plus investi dans l'amélioration des liaisons ferroviaires avec les pays voisins, tandis que l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Espagne ont investi massivement, de sorte que dans quelques années, les liaisons les plus attractives Berlin-Rome et Rome-Paris risquent de contourner la Suisse.

41 DETEC : suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateau : rejeter minorité I Pahud/CF (voir ci-dessus sous « Recommandations »)

Les moyens financiers destinés aux bus électriques seront compensés par la suppression de l'incitation écologique que constituait le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales pour les bus diesel. La proposition de la majorité poursuit cette logique et réduit les dépenses de 47 à 40 millions par an au maximum, ce qui, selon le message p. 65, correspond aux recettes supplémentaires générées par la politique fédérale en matière de bus électriques en vigueur depuis 2025. Le Conseil fédéral réduit davantage les subventions et exclut même les bus urbains, auxquels il doit actuellement ces recettes supplémentaires, du programme de promotion. La minorité II Zybach soutient la décision prise en 2024 concernant la nouvelle loi sur le CO₂.

44 DETEC : réduction des contributions aux aéroports régionaux dans une mesure adaptée aux intérêts de la Confédération : soutenir minorité Wettstein/Conseil fédéral

Conformément à l'art. 87b de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral souhaite que le contrôle aérien des aéroports nationaux ne soit plus financé en partie par la caisse fédérale, mais par les utilisateurs via la taxe sur les huiles minérales. La Confédération réduirait dans la même proportion ses contributions aux aéroports régionaux. Le fait que la sécurité aérienne des aérodromes régionaux soit actuellement financée à 88 % par les pouvoirs publics correspond à une subvention croisée extrême d'un bien de luxe, ce qui fausse massivement la concurrence au profit de l'aviation privée. En finançant le contrôle aérien des aéroports qui, selon la loi sur l'aviation, ne présentent pas d'intérêt national, l'État récompense le comportement d'un petit groupe de clients fortunés qui accélère le changement climatique comme aucun autre. À long terme, cela réduit également la valeur ajoutée des régions touristiques alpines, qui dépendent d'hivers avec un enneigement (au moins artificiel) garanti.

45 OFEV : suppression du soutien aux installations pilotes ou de démonstration: Minorité II Wettstein mieux que la majorité/CE. Rejeter minorité I Pahud/CF

Nous nous réjouissons que ce programme P&D ne soit pas complètement supprimé. Pour la Suisse en tant que pôle technologique environnemental, il

est important que la transition entre les développements technologiques aboutis et les installations de démonstration soit couronnée de succès afin de réussir l'entrée sur le marché. Si la demande est supérieure aux fonds alloués, il serait judicieux d'augmenter les montants alloués à la promotion.

46 DETEC : renonciation à des apports supplémentaires au fonds suisse pour le paysage : minorité I Andrey (selon le CE, c'est-à-dire renoncer à la mesure) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Sollberger (pas de mandat au CF)

Depuis 1991, le Fonds suisse pour le paysage (FSP) a permis la réalisation de plus de 2500 projets locaux et régionaux visant à préserver et à valoriser les paysages ruraux naturels dans toutes les régions du pays. La plupart des mesures soutenues par le FSP sont mises en œuvre sur des surfaces agricoles et dans les régions d'estivage. Selon Ecoplan (2025), 60 % des fonds sont alloués à l'agriculture. Ce sont notamment les projets qui ne bénéficient pas automatiquement ou seulement de manière limitée des fonds fédéraux (p. ex. plantation d'arbres à haute tige ou culture de variétés anciennes) qui profitent de ces fonds.

47 DETEC : suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement » : minorité I Fehlmann Rielle (renonciation à la mesure du CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité II Farinelli (selon le CF)

L'éducation à l'environnement est un investissement dans l'avenir de notre pays. Les fonds alloués à l'éducation à l'environnement permettent de mener à bien de nombreux projets éducatifs qui aident la population, les jeunes et les professionnels à acquérir des compétences pour une gestion durable des ressources naturelles. Cette mesure prévoit la suppression totale de l'éducation à l'environnement dans neuf lois, ce qui touche aussi bien les classes scolaires que les forestiers et les agriculteurs. La suppression prévue dans neuf lois empêcherait à long terme de soutenir ces projets importants, même lorsque la situation s'améliorera. Actuellement, les projets éducatifs sont mis en œuvre en collaboration avec des partenaires privés compétents dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les investissements des organisations actives dépassent largement (jus-qu'à cinq fois) la responsabilité financière de la Confédération et des cantons, mais sans la contribution des pouvoirs publics, le cofinancement s'effondrerait et les coûts seraient en partie répercutés sur les cantons.

Une réduction de moitié des fonds, comme le propose la majorité de la CdF-N, mettrait en péril des programmes essentiels à la stratégie climatique et aux objectifs de durabilité. De plus, la proposition de la CdF-N de consacrer un tiers des fonds à la formation initiale et continue dans le domaine forestier limiterait inutilement l'utilisation des fonds. Il ne resterait alors que peu de moyens pour soutenir d'autres programmes précieux d'éducation à l'environnement (notamment dans les domaines de la chasse, des dangers naturels et de l'agriculture) et pour réagir avec souplesse aux besoins.

52 DETEC : priorités pour le subventionnement de la politique climatique : minorité II Gredig mieux que minorité V Wettstein meilleure que majorité/CE mieux que minorité I Stadler mieux que minorité IV Stettler mieux que minorité III Giacometti

Les propositions du Conseil fédéral ainsi que celles de la minorité III Giacometti et de la minorité IV Stettler doivent être rejetées sans réserve. La minorité IV Stettler demande, à l'instar du Conseil fédéral, la suppression de la participation fédérale actuelle au programme Bâtiments et la suppression de facto des fonds destinés à la géothermie et au fonds technologique. La minorité III Giacometti réduirait en outre de moitié les moyens alloués au programme d'innovation prévu par la loi sur la protection du climat et doit donc être rejetée. Si la minorité II Gredig et la minorité V Wettstein ne trouvent pas de majorité, nous nous rallierons à la majorité. Il convient toutefois de souligner que ces propositions conduisent également à un affaiblissement de la politique climatique. Elles ne mettent pas en œuvre les recommandations Gaillard, ne respectent pas la volonté populaire exprimée lors du vote sur la loi sur la protection du climat et réduisent la réduction attendue des émissions de CO₂ d'ici 2030, ce qui augmente l'écart par rapport à l'objectif. Cela augmente le coût des certificats, qui doit également être financé par le budget fédéral. En outre, elles entraînent un transfert de charges de la Confédération vers les cantons : le financement du programme Bâtiments dépendra ainsi davantage des budgets cantonaux et sera donc plus incertain. La minorité I Stadler ne génère pas de fonds supplémentaires pour la protection du climat, mais accorde une plus grande priorité à la géothermie et aux gaz renouvelables, qui sont tous deux importants. À court terme, l'effet dans le domaine de la géothermie est toutefois faible. La promotion importante des gaz renouvelables peut être réalisée via la nouvelle loi sur le gaz (LApGaz) grâce à une obligation de mélange.

53 OFEN : suppression du soutien aux installations pilotes ou de démonstration : minorité Zybach mieux que la majorité

La grande pertinence des installations pilotes et de démonstration est évidente. Au cours des 20 dernières années, ce sont souvent ces projets qui ont été récompensés par le Watt d'Or, ouvrant ainsi la voie à une large utilisation de nouveaux produits, technologies ou solutions système. Le programme serait encore plus efficace si un pourcentage plus élevé des coûts supplémentaires non amortissables pouvait être subventionné, ce qui nécessite une modification de la loi sur les subventions.

NOUVEAU Chap. 21a : Loi sur l'imposition des huiles minérales Subventionnement des engins de damage : soutenir la minorité Gredig

La minorité souhaite supprimer l'exonération fiscale sur les carburants pour les dameuses afin d'éliminer cette incitation néfaste pour le climat et la biodiversité, d'autant plus que des moteurs électriques sont désormais disponibles et déjà utilisés à Davos, Pontresina ou Flumserberg.

NOUVEAU : chap. 21b : loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire, art. 11 : report du remboursement des dettes du FIF : soutenir la minorité Gysi

La minorité permet au fonds d'infrastructure ferroviaire de rembourser à d'autres fonds de transport, avec un certain décalage, la dette héritée du fonds précédent, le FTP. Lors de la dernière session, le Conseil national est allé encore plus loin et a approuvé la motion CTT-E 25.3953, qui vise à autoriser cette mesure non seulement pour une durée limitée à trois ans à titre de compensation pour la baisse des dépenses liées au PAB 27, mais aussi à titre de financement supplémentaire pour l'infrastructure ferroviaire.

Bloc 3 **Asile, affaires** **internationales et sécurité**

1 DFAE : gel des dépenses de coopération internationale jusqu'en 2030 : minorité II Andrey préférable à minorité I Wermuth

Le budget de la CI doit financer de plus en plus de nouvelles tâches, telles que les engagements découlant des négociations sur les accords relatifs au climat et à la biodiversité. Malgré cela, le pourcentage du PIB diminue continuellement. Ces investissements dans les pays du Sud et les régions en crise ne font pas que réduire les souffrances, ils renforcent également la résilience d'une communauté mondiale fragile. Cela profite directement à la Suisse en tant que place économique forte et ouverte. Dans ce domaine, la Suisse finance d'importants projets et programmes bilatéraux et multilatéraux (notamment le PNUD, le FIDA ou le FVC) et contribue ainsi à des développements positifs dans le domaine de l'environnement. La minorité II Andrey maintiendrait ces moyens pour la coopération internationale. C'est pourquoi nous recommandons de soutenir la minorité II Andrey. À titre subsidiaire, nous recommandons la minorité I Wermuth.

21 Diverses réductions des contributions volontaires à l'Agence spatiale européenne (ESA) et aux autres organisations internationales hors CI : soutenir la minorité Fehlmann Rielle (renoncer à la mesure du CF)

La contribution aux fonds multilatéraux pour l'environnement est essentielle, notamment parce qu'il s'agit de payer notre juste part et d'inciter ainsi les autres pays à faire de même. Les fonds pour l'environnement renforcent la résilience mondiale et sont donc également dans l'intérêt de la Suisse. La minorité Fehlmann Rielle permet de continuer à remplir ces obligations.

NOUVEAU : DETEC : réduction des contributions de l'OFEV aux commissions et organisations internationales (A231.0321) : minorité II Gredig (pas de mandat au CF) préférable à la majorité CdF-N préférable à la minorité I Pahud (selon le CE)

Les fonds alloués à ce poste budgétaire permettent à la Suisse de s'engager au niveau international en faveur de meilleures conditions-cadres pour une gestion durable des ressources naturelles. Avec l'aggravation de la crise climatique et de la crise de la biodiversité à l'échelle mondiale, la première touchant particulièrement durement les pays du Sud, le besoin de

coordination et de réglementation internationales s'accroît fortement. Pour un petit pays comme la Suisse, les accords internationaux constituent un moyen important d'obtenir des améliorations significatives qui dépassent les frontières nationales et profitent également à la Suisse. Une réduction mettrait notamment en péril le processus de ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection du milieu marin, ainsi que la place de Genève pour les négociations internationales.

NOUVEAU : DETEC : suppression des contributions aux fonds multilatéraux pour l'environnement (A231.0322 Fonds multilatéraux pour l'environnement et A200.0001 Dépenses de fonctionnement Budget global) : soutenir la majorité de la CdF-N (pas de mandat au CF)

La Suisse utilise ces fonds pour verser sa contribution proportionnelle, convenue au niveau international, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), au Fonds multilatéral pour l'ozone du Protocole de Montréal et aux fonds spécifiques de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. La suppression de ces contributions empêcherait la Suisse de remplir ses obligations internationales et, par conséquent, d'apporter sa juste contribution à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux

Contact

BirdLife Suisse, Damaris Hohler, damaris.hohler@birdlife.ch, T 044 457 70 42

Association Transports et Environnement, Luc Leumann,
luc.leumann@verkehrsclub.ch, M 079 705 06 58

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, M 076 305 67 37

WWF Suisse, Eva Goldmann, eva.goldmann@wwf.ch, T 044 297 23 04

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

24.3540	Mo. Maillard Pierre-Yves. Pour une filière du verre recyclé en Suisse	Accepter
---------	---	----------

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Objets parlementaires du DFI

25.3212	Po. Meier Andreas. Pyramide alimentaire. Méthodes scientifiques de substitution	Rejeter
25.3326	Mo. Michaud Gigon. Clarifier la portée du devoir d'information des distributeurs d'eau potable	Accepter
25.4254	Mo. Amos. Interdire les PFAS et les perturbateurs endocriniens dans les jouets d'ici 2030	Accepter

Objets parlementaires du DETEC

25.3113	Mo. Ruch. Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités existants situés hors zone à bâtir	Rejeter
25.3411	Mo. Hübscher. Autoriser la construction de certaines infrastructures énergétiques	Rejeter
25.3665	Mo. Schaffner. Autoriser les communautés électriques locales à utiliser plusieurs niveaux de réseau	Accepter
25.3752	Po. Schaffner. Système électrique suisse. Stratégie de résilience et de stockage au service du réseau	Accepter
25.3898	Mo. Pfister Gerhard. Réduire la bureaucratie et alléger la charge des services des automobiles, des consommateurs et des acteurs économiques, tout en améliorant la sécurité routière et la protection de l'environnement	Rejeter
25.3924	Po. Candan Hasan. Lièvre brun et alouette des champs. Préserver et promouvoir deux icônes du paysage rural	Accepter
24.3044	Mo. Kolly. Suppression de l'obligation d'utiliser un pendillard pour étendre le lisier en zone de montagne et zones contiguës (zone de collines)	Rejeter
24.3045	Mo. Kolly. Suppression générale de l'obligation d'utilisation du pendillard	Rejeter
24.3082	Mo. Kolly. Autoriser le paysan et sa famille à vivre sur leur ferme	Rejeter

24.3112	Mo. Jauslin. Les ULM, des avions respectueux de l'environnement, silencieux et économiques. Pour la certification de produits innovants en Suisse	Rejeter
24.3150	Mo. Nicolet. Autoriser une marge de tolérance de 10 pour cent du poids total autorisé dans les transports routiers lorsqu'ils ne disposent pas de moyen de contrôle	Rejeter
24.3177	Mo. Wandfluh. Préserver les districts francs et les protéger des dommages excessifs	Rejeter
24.3228	Mo. Roduit. Ne pas renoncer à l'utilisation de la force hydraulique sur le Doubs	Rejeter
24.3268	Po. Storni. Hydroélectricité. Optimiser l'exploitation des bassins d'accumulation	Accepter

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE

ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz

BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps

Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.